

PROCES-VERBAL SEANCE DU MARDI 18 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 18 juin à vingt heures. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, KAMILLE Aboukanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, TONON Yannick

Absent(e)s représenté(e)s :

Absent(e) : RAYSEGUIER Christian, LECUTIER Jean-Marc, RUIZ Benoit.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 14/06/2024, le conseil, conformément à la loi, délibèrera quel que soit le nombre de membres présents.

Secrétaire de séance : MONJAL Mathilde

Le Compte-rendu de la séance du 2 avril 2024 a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour du Conseil Municipal du mardi 18 juin 2024 à 20h00

- Convention avec Cerberus.
- Subventions aux associations.
- Demande d'admission en non-valeur.
- DM n°1.
- Adhésion au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergie pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.
- Convention de lutte contre les déchets abandonnés.
- Modification du règlement de la restauration scolaire.
- Renouvellement ATSEM 2024/2025
- Questions diverses.

▪ **Convention avec Cerberus.**

Vu la demande faite par Cerberus qui souhaite la mise à disposition d'un local afin de permettre une activité culturelle sur la commune de Boissezon, en l'occurrence l'ouverture d'une bibliothèque municipale.

Vu la demande faite par Cerberus qui souhaite la mise à disposition du jardin communal situé rue sœur Philomène.

Vu la nécessité de passer une convention avec Cerberus afin de définir les conditions d'obtention des locaux et les modalités d'entretien des locaux.

Après délibération, le conseil municipal :
Accepte à l'unanimité la convention passé avec Cerbérus.
Autorise Mme Le Maire à signer la Convention avec Cerberus.

▪ **Subventions aux associations communales pour 2024.**

Propositions de subventions aux associations de la commune :

- Association de Chasse : 75€
- Association APE ABC : 100€
- Association Pêche : l'association ne souhaite pas avoir de subvention pour 2024.
- Association Anciens combattants : 100€
- Association Le Militarial : 400€
- Association Génération Mouvement les aînés de Boissezon : 250€

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité.

▪ **Subvention 2024/2025 à l'école communale.**

Mme Le Maire propose au conseil le renouvellement des subventions pour l'école communale, pour l'année scolaire 2024-2025.

Mme Le Maire propose la somme de 125€ par enfant de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la subvention de 125€ par enfant de la commune.

Autorise le Maire à prendre tout acte nécessaire dans le cadre de cette délibération.

▪ **Subvention à l'association Arts Passion pour 2024.**

Mr MILHET Benoit ne participe pas à la délibération et sort de la salle.

Une proposition de subvention est faite pour l'association Arts Passion.

Proposition de subvention pour l'association « Arts Passion » : 600€

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité.

▪ **Demande d'admission en non-valeur.**

Vu la demande d'admission en non valeurs de produits irrécouvrables faite par le SGC CASTRES pour un total de 47,22€ (numéro d'enregistrement : 5798750412).

Vu l'impossibilité de recouvrement des titres par le comptable.

Vu l'annexe jointe à la délibération indiquant le détail des produits irrécouvrables.

Après délibération, il est accordé l'admission en non-valeurs des titres dont le montant total s'élève à 47,22€.

▪ **DM n°1.**

Décision modificative n°1 : ouverture de crédits ;

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la DMn°1 d'ouverture de crédits.

- **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIES DE L'ARIEGE (SDE09), DE L'AVEYRON (SIEDA), DU CANTAL (SDEC), DE LA CORREZE (FDEE 19), DU GARD (SMEG), DU GERS (SDEG), DE LA HAUTE-LOIRE (SDE 43), DES HAUTES-PYRENEES (SDE65) DU LOT**

(TE46), DE LA LOZERE (SDEE), DES PYRENEES-ORIENTALES (SYDEEL 66), DU TARN (SDET) ET DU TARN-ET-GARONNE (SDE82) POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Considérant que le SDET est le coordonnateur d'un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.

Après délibération et sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de Boissezon au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes.
- Autorise Madame Le Maire à signer la convention constitutive pour le compte de la commune de Boissezon.

▪ **Convention de lutte contre les déchets abandonnés.**

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet propose à chaque commune membre une convention de lutte contre les déchets abandonnés.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver la convention de groupement,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à son exécution.

Après délibération le conseil vote :

1 contre

5 abstentions

1 pour

▪ **Modification du règlement de la restauration scolaire.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement de la restauration scolaire.

Après en avoir délibéré :

3 abstentions

4 pour

Le Conseil Municipal ADOPTE le règlement de la restauration scolaire.

▪ **Renouvellement ATSEM 2024/2025**

Vu la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : aide à l'institutrice et activités périscolaires ;

Après délibération le conseil municipal décide :

Du recrutement d'un agent technique contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période scolaire 2024/2025.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance

Le Maire
Jacqueline CABROL

La séance est levée à 21h45